

Ruhengeri

le 17/10/1961
deRUANDA-URUNDI GEBIED
REPUBLIQUE RUANDAISE
PREFECTURE DE RUMONGERI.

(*) N° 3029/AI.6/02/03.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :Objet :
Voorwerp :Copie pour information à Monsieur le Résident
du Rwanda à KIGALI.-Copie pour information à Monsieur le Ministre
de l'Intérieur à KIGALI.-*s/c. de l.A.F. de Ruhengeri*A Monsieur le Bourgmestre de la Commune
de et àRUMONGERI.-

Monsieur le Bourgmestre,

Il me revient que beaucoup de personnes sans travail ni domicile circulent dans la commune de Ruhengeri.

Je porte à votre connaissance que toute personnes sans distinction sexe, étrangère à votre commune qui y résiderait sans votre autorisation et qui n'y a pas de travail doit être expulsée.

Les fonctionnaires du Gouvernement qui logent dans les maisons du gouvernement ou CAC, ne peuvent héberger dans ces maisons des personnes étrangères à leur propres familles .-

Les amis qui leur rendent visite doivent être déclarés chez vous le plus rapidement possible et ne peuvent rester dans la commune plus de 3 jours.-

Ces visites ne seront admises que si elles n'ont pas pour but de faire de la propagande susceptible de troubler l'ordre et le calme qui règnent à Ruhengeri.-

J'entends aussi que des réunions politiques se tiennent la nuit dans les environs du poste de Ruhengeri. Une se serait tenue le 11 courant.-

Je vous demande de rechercher activement les personnes qui y auraient participé. Je veux réagir sévèrement contre ces irresponsables qui veulent susciter le désordre dans notre Préfecture.-

.../...

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

le
de

(¹) N°
(suite)

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Je vous prie de porter à la connaissance des habitants de Ruhengeri les mesures contenues dans cette lettre. La Police vous aidera à les faire respecter.-

Le Préfet de Ruhengeri

MPAAVUYE.L.-

